



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 91658

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la situation particulièrement alarmante des orthophonistes hospitaliers. L'ensemble de la profession ne cesse de tirer le signal d'alarme sur les conséquences directes du manque d'attractivité de l'orthophonie salariée sur la forte dégradation de l'offre de soins orthophoniques dans les hôpitaux publics. En Basse et Haute Normandie, la pénurie d'orthophonistes est particulièrement critique, la région ne comptant actuellement que 804 orthophonistes, soit une densité de 24 orthophonistes pour 100 000 habitants. Alors que leur niveau de compétences et de responsabilités a été reconnu en 2013 par un grade Master (bac + 5), la proposition récente du ministère de la santé d'une revalorisation les intégrant à la catégorie A (bac + 3) ainsi que des primes pour les orthophonistes exerçant dans certains hôpitaux et certains services, ne sera pas de nature à endiguer la désaffection croissante des postes hospitaliers dans la mesure où l'écart entre le niveau statutaire et salarial (bac + 2) et les compétences (bac + 5) demeure. La persistance de ce décalage compromet très sérieusement l'organisation de l'exercice libéral, l'égalité et la qualité des soins, les réseaux de ville/hôpital, l'enseignement de l'orthophonie initiale, la recherche et le travail pluridisciplinaire au sein des équipes où les orthophonistes sont engagés de manière intensive, avec des conséquences graves en matière d'accès aux soins des patients. Aussi, il lui demande de tirer toutes les conséquences qu'impose l'urgence de la situation, en rendant possible rapidement l'ouverture de négociations avec le ministère de la santé sur le reclassement et la juste revalorisation salariale des orthophonistes hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91658

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9812

Question retirée le : 26 juillet 2016 (Fin de mandat)